



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/1072  
7 avril 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

**RAPPORTS**

**DU FORUM MONDIAL DE L'HARMONISATION DES RÈGLEMENTS  
CONCERNANT LES VÉHICULES SUR SA  
CENT QUARANTE-SEPTIÈME SESSION  
(10-13 mars 2009),**

**DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DE L'ACCORD DE 1958  
SUR SA QUARANTE ET UNIÈME SESSION (10 mars 2009),**

**DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ACCORD DE 1998  
SUR SA VINGT-CINQUIÈME SESSION  
(11 et 12 mars 2009)**

**ET**

**DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DE L'ACCORD DE 1997  
SUR SA HUITIÈME SESSION**

**TABLE DES MATIÈRES***Paragraphes Page*Première partie**FORUM MONDIAL DE L'HARMONISATION  
DES RÈGLEMENTS CONCERNANT  
LES VÉHICULES**

I.	PARTICIPATION.....	1	6
II.	OUVERTURE DE LA SESSION ET DÉCLARATIONS FAITES PENDANT CELLE-CI .....	2 – 7	6
III.	ADOTPION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour).....	8 – 9	7
IV.	COORDINATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX (point 2 de l'ordre du jour) .....	10 – 30	8
A.	Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) .....	10 – 23	8
B.	Programme de travail, documentation et projet de calendrier des sessions pour 2009.....	24 – 26	10
C.	Systèmes de transport intelligents (STI).....	27 – 28	10
D.	Suivi de la session du Comité des transports intérieurs.....	29 – 30	11
V.	EXAMEN DES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU WP.29 (point 3 de l'ordre du jour) .....	31 – 51	11
A.	Groupe de travail du bruit (GRB).....	31	11
B.	Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) .....	32	11
C.	Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) .....	33	11
D.	Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG).....	34	12
E.	Faits marquants des dernières sessions .....	35 – 51	12
1.	Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) .....	35 – 37	12
2.	Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE).....	38 – 41	12
3.	Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF).....	42 – 47	13
4.	Groupe de travail du bruit (GRB).....	48 – 51	14

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
VI. ACCORD DE 1958 (point 4 de l'ordre du jour).....	52 – 58	14
A. État de l'Accord, des Règlements annexés à celui-ci et des amendements à ces derniers .....	52	14
B. Examen des projets d'amendements aux Règlements existants....	53 – 58	15
VII. ACCORD (MONDIAL) DE 1998 (point 5 de l'ordre du jour) .....	59 – 61	16
A. État de l'Accord, y compris l'application du paragraphe 7.1 de l'Accord .....	59 – 61	16
VIII. ÉCHANGE DE VUES SUR LES PROCÉDURES LÉGISLATIVES NATIONALES ET RÉGIONALES ET LA PROCÉDURE D'INCORPORATION DES RTM ÉTALIS DANS LA LÉGISLATION NATIONALE/RÉGIONALE (point 6 de l'ordre du jour) .....	62	16
IX. ACCORD DE 1997(CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE) (point 7 de l'ordre du jour provisoire).....	63 – 65	16
A. État de l'Accord.....	63 – 65	16
X. QUESTIONS DIVERSES (point 8 de l'ordre du jour) .....	66 – 76	17
A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux Accords .....	66	17
B. Possibilité de création d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type.....	67	17
C. Conférence ministérielle sur l'environnement et l'énergie dans le secteur des transports tenue au Japon.....	68 – 69	17
D. Conférence sur les véhicules peu polluants (2009) .....	70	18
E. Accès aux caractéristiques techniques et aux dessins concernant les mannequins .....	71	18
F. Contrefaçon d'ampoules H7 portant le numéro d'homologation E14 2FL.....	72	19
G. Séminaire international visant à promouvoir le rendement énergétique.....	73	19
H. Initiative mondiale pour les économies de carburants.....	74 – 75	19
I. Hommage à M. Fendick .....	76	19
XI. ADOPTION DU RAPPORT (point 9 de l'ordre du jour).....	77	20

**TABLE DES MATIÈRES (suite)***Paragraphes Page*Deuxième partie**COMITÉ D'ADMINISTRATION DE  
L'ACCORD DE 1958**

XII.	CONSTITUTION DU COMITÉ (point 10 de l'ordre du jour).....	78	20
XIII.	PROJETS D'AMENDEMENT AUX RÈGLEMENTS EXISTANTS – VOTE DE L'AC.1 (point 11 de l'ordre du jour).....	79 – 80	20

Troisième partie**COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ACCORD DE 1958**

XIV.	CONSTITUTION DU COMITÉ ET ÉLECTION DU BUREAU POUR 2009 (point 12 de l'ordre du jour) .....	81 – 82	24
XV.	EXAMEN ET MISE AUX VOIX DES PROJETS DE RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX ET/OU DES PROJETS D'AMENDEMENTS À DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX EXISTANTS, LE CAS ÉCHÉANT (point 13 de l'ordre du jour) .....	83	24
XVI.	EXAMEN DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX À FAIRE FIGURER DANS LE RECUEIL DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX ADMISSIBLES, LE CAS ÉCHÉANT (point 14 de l'ordre du jour) .....	84	24
XVII.	ORIENTATIONS, ADOPTÉES PAR CONSENSUS, CONCERNANT LES ÉLÉMENTS DE PROJETS DE RTM NON RÉGLÉS PAR LES GROUPE DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU FORUM MONDIAL, LE CAS ÉCHÉANT (point 15 de l'ordre du jour) .....	85	24
XVIII.	ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉLABORATION DE NOUVEAUX RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX OU D'AMENDEMENTS À DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX EXISTANTS (point 16 de l'ordre du jour) .....	86 – 95	24
XIX.	QUESTIONS SUR LESQUELLES L'ÉCHANGE DE VUES ET DE DONNÉES DEVRAIT SE POURSUIVRE OU COMMENCER (point 17 de l'ordre du jour) .....	96 – 99	27
	A. Choc latéral .....	96	27

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
B. Compatibilité des véhicules en cas de choc.....	97	27
C. Systèmes de transport intelligents .....	98	27
D. Proposition visant à élaborer un RTM sur la Procédure d'essai mondial harmonisée pour les véhicules utilitaires légers (WLTP).....	99	27
XX. PROPOSITION VISANT À ÉLABORER UN RTM SUR L'EMPLACEMENT ET LES MOYENS D'IDENTIFICATION DES COMMANDES, DES TÉMOINS ET DES INDICATEURS DES MOTOCYCLES (point 18 de l'ordre du jour) .....	100	27
XXI. NOUVELLES PRIORITÉS À INCLURE DANS LE PROGRAMME DE TRAVAIL (point 19 de l'ordre du jour) .....	101	28
XXII. MARQUES D'HOMOLOGATION DANS LES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX (point 20 de l'ordre du jour).....	102	28
XXIII. QUESTIONS DIVERSES (point 21 de l'ordre du jour).....	103	28

Quatrième partie**COMITÉ D'ADMINISTRATION DE  
L'ACCORD DE 1997**

XXIV. CONSTITUTION DU COMITÉ ET ÉLECTION DU BUREAU (point 7 de l'ordre du jour).....	104	28
---	-----	----

**Annexes**

I. LISTE DES DOCUMENTS INFORMELS (WP.29-147...) DISTRIBUÉS SANS COTE LORS DE LA CENT QUARANTE-SEPTIÈME SESSION.....		29
II. ÉTAT DE L'ACCORD DE 1998: PRIORITÉS ET PROPOSITIONS.....		32
III. QUESTIONS RETENUES AUX FINS D'UN ÉCHANGE DE VUES SUR L'ÉLABORATION DES RTM EN MARS 2009 .....		33

## Première partie

# FORUM MONDIAL DE L'HARMONISATION DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES VÉHICULES

## I. PARTICIPATION

1. Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa cent quarante-septième session du 10 au 13 mars 2009 sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Les pays suivants y étaient représentés, conformément à l'alinéa *a* de l'article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1): Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République d'Afrique du Sud, République de Corée, République populaire de Chine, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Des représentants de la Communauté européenne (CE) ont participé aux travaux. L'Agence internationale de l'énergie (AIE), organisation intergouvernementale, était représentée ainsi que les organisations non gouvernementales suivantes: Organisation internationale de normalisation (ISO); Organisation internationale des constructeurs automobiles (OICA); Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA); Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA)<sup>1</sup>; Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB); Fédération routière internationale (FRI); Fondation pour l'automobile et la société (Fondation FIA); Fédération des fabricants européens de matériaux de friction (FEMFM); Association for Emissions Control by Catalyst (AECC). À l'invitation du secrétariat, l'Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO) et Transportation Technical Supervision (TDT) ont également pris part à la session.

## II. OUVERTURE DE LA SESSION ET DÉCLARATIONS FAITES PENDANT CELLE-CI

2. M<sup>me</sup> E. Molnar, Directrice de la Division des transports de la CEE, a ouvert la session et a souhaité la bienvenue aux participants. Elle a informé le Forum mondial que M. J. Kubiš avait été nommé secrétaire exécutif de la CEE et que lors de la session suivante de la CEE (30 mars-1<sup>er</sup> avril 2009), une réunion de haut niveau sur l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements se tiendrait le 31 mars 2009. Elle portera essentiellement sur l'action de la CEE visant à intégrer, au niveau des régions, les objectifs et les engagements mondiaux concernant les changements climatiques. Des ministres des transports et de l'environnement ainsi que des représentants de la Commission européenne et de l'industrie automobile ont été invités à participer à cette réunion. M<sup>me</sup> Molnar a encouragé les membres du Forum mondial à participer à cette importante manifestation.

---

<sup>1</sup> Représentant aussi la Motor and Equipment Manufacturers Association (MEMA) et la Japan Auto Parts Industries Association (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4).

3. La Directrice a informé le WP.29 que le Comité des transports intérieurs (CTI) avait organisé avec le Comité du commerce une conférence commune réussie sur les incidences de la mondialisation sur les transports, la logistique et le commerce pendant sa soixante et onzième session tenue les 24 et 25 février 2009. Elle a rendu compte des principales décisions du CTI intéressant le Forum mondial, en particulier le soutien du CTI à la création d'un nouveau poste P-3 de fonctionnaire qui s'occuperait des normes concernant la qualité des carburants ainsi que du réchauffement de la planète et des transports. Elle a invité les membres du WP.29 à veiller à ce que leurs gouvernements respectifs appuient la création de ce nouveau poste, en particulier dans le cadre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (<http://www.un.org/ga/acabq/index.asp>) et de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale à New York (<http://www.un.org/ga/fifth/>). En outre, la Directrice a remercié l'Allemagne d'avoir parrainé un administrateur auxiliaire chargé d'appuyer l'action du secrétariat dans le domaine des systèmes de transport intelligents (STI). Elle a remercié le Ministère italien des transports d'avoir prêté son concours à l'élaboration de lignes directrices concernant l'incorporation des STI dans les activités de la Division des transports et les instruments juridiques administrés par celle-ci. Elle a informé le Forum mondial que le CTI avait approuvé les activités du WP.29 relatives aux normes concernant la qualité des carburants ainsi que l'organisation d'une table ronde sur le réchauffement de la planète et les transports, qui devrait se tenir à Genève en juin 2010. Elle a recommandé qu'un nouveau point portant sur la préparation de cette table ronde soit inscrit à l'ordre du jour de la session de novembre 2009 du WP.29.

4. En ce qui concerne la demande de financement d'un projet mondial sur les changements climatiques et les transports adressée au Compte de l'ONU pour le développement, la Directrice a indiqué qu'une décision devrait être prise rapidement.

5. En ce qui concerne la prochaine conférence mondiale sur la sécurité routière qu'il est prévu d'organiser à Moscou du 18 au 20 novembre 2009, la Directrice a estimé que le WP.29 devrait mieux mettre en évidence son action, par exemple en organisant une table ronde sur les véhicules.

6. Enfin, la Directrice a encouragé le Forum mondial à poursuivre l'amélioration de l'Accord de 1997 et à reprendre l'examen du projet de règle n° 2 sur l'aptitude à la circulation.

7. Le représentant de la CE a informé le WP.29 que le Parlement européen et le Conseil venaient juste d'adopter un règlement général de sécurité qui confirmera que la législation de la CE fait systématiquement référence aux règlements de la CEE.

### **III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour).**

8. L'ordre du jour provisoire (ECE/TRANS/WP.29/1071 et Corr. 1) a été adopté avec les modifications suivantes:

a) Modification des points de l'ordre du jour et nouveaux points de l'ordre du jour:

2.2 Programme de travail, documentation et calendrier des sessions de 2009.

- 8.6 Contrefaçon d'ampoules H7 portant le numéro d'homologation E14 2FL.
  - 8.7 Séminaire international visant à favoriser l'amélioration du rendement énergétique.
  - 8.8 Initiative mondiale pour les économies de carburants.
  - 8.9 Hommage à M. M. Fendick.
  - 17.2 Systèmes de transport intelligents.
- b) Ajout de documents pour les points suivants:
- 4.1 Insérer la référence au document ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.17/Add.1 et Add.2.
  - 4.2.13 Insérer la référence au document ECE/TRANS/WP.29/2009/18/Corr. 1.
  - 4.2.33 Insérer la référence au document ECE/TRANS/WP.29/2009/39/Corr. 1.
  - 16.2 Insérer la référence aux documents ECE/TRANS/WP.29/2009/47 et ECE/TRANS/WP.29/2009/48.

9. On trouvera à l'annexe 1 du présent rapport la liste des documents informels distribués pendant la session.

#### **IV. COORDINATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX (point 2 de l'ordre du jour)**

##### **A. Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2)**

10. La quatre-vingt-dix-neuvième session du WP.29/AC.2, consacrée à la coordination et à l'organisation des travaux du WP.29, s'est tenue le 9 mars 2009, sous la présidence de M. B. Gauvin (France) et avec la participation de représentants de l'Allemagne, du Canada, de la Communauté européenne (CE), des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, du Japon et du Royaume-Uni.

11. Le WP.29/AC.2 a examiné l'ordre du jour provisoire de la présente session du Forum mondial (ECE/TRANS/WP.29/1071 et Corr. 1) et a recommandé d'y apporter les modifications indiquées au paragraphe 8 ci-dessus.

12. Le WP.29/AC.2 a été informé qu'un atelier conjoint AIE/ISO/Commission électrotechnique internationale (CEI) sur les économies d'énergie devrait se tenir à Paris les 16 et 17 mars 2009. En réponse à une invitation adressée au secrétariat, la Directrice de la Division des transports avait demandé à M. B. Gauvin de représenter le Forum mondial à cet atelier. Le Président du WP.29 ayant à faire face à un autre engagement au niveau national, le Comité de gestion a recommandé que M. Ichikawa, secrétaire du Groupe informel GRPE des procédures mondiales harmonisées d'homologation des véhicules légers (WLTP), soit invité à présenter un exposé sur cette activité au nom du Forum mondial.

13. Le Comité de gestion prévoyait d'examiner, à sa prochaine session en juin 2009, une proposition de lignes directrices visant à faciliter la rédaction des rapports par les groupes informels.
14. Le secrétariat a informé le Comité de gestion qu'un atelier sur les casques de motocycles, organisé par le Partenariat mondial pour la sécurité routière, avait eu pour résultat l'élaboration d'une norme nationale relative aux casques pour le Cambodge. Des donateurs s'étaient déclarés prêts à fournir des fonds pour la mise en place d'un centre d'essai des casques dans le pays et pour la mise en œuvre d'un programme d'action en faveur du port du casque. Les organisateurs avaient pris en compte le Règlement CEE n° 22, qui avait été considéré comme un ensemble excellent de prescriptions techniques garantissant la commercialisation de casques de haute qualité, mais mal adapté au Cambodge ou à certains autres pays d'Asie. Le Comité de gestion a estimé qu'il faudrait établir une collaboration efficace avec le Partenariat mondial pour la sécurité routière en vue d'informer les pays en développement de l'existence des Règlements adoptés par le Forum mondial et de les encourager à participer aux activités de ce dernier. Il a aussi envisagé la possibilité que le Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) élabore éventuellement un ensemble de prescriptions moins rigoureuses introduites à titre de variante dans le Règlement. Le Comité de gestion a pris note de la possibilité d'élaborer un RTM relatif aux casques. Il a décidé de reprendre l'examen de cette question à sa session de juin 2009. Il a également noté que les Philippines avaient récemment mis en application le Règlement CEE n° 22 au niveau national.
15. Le Comité de gestion a recommandé que le point 5.1 de l'ordre du jour soit examiné par le Forum mondial et que les points 5.2 à 5.6 soient examinés par l'AC.3.
16. Il a recommandé que le Forum mondial examine la question de l'actualisation de l'Accord de 1997 en séance plénière et que le Comité d'administration de l'Accord (AC.4) ne se réunisse pas au cours de la session.
17. Le Comité de gestion a examiné le projet d'ordre du jour de la cent quarante-huitième session du Forum mondial, qui devait se tenir à Genève du 23 au 26 juin 2009. À cette session, 23 amendements à des Règlements existants, ainsi qu'un projet de RTM concernant les émissions hors cycle, et deux rectificatifs au RTM n° 2 seront présentés pour examen. Il a été informé que l'Assemblée générale de la CLEPA devait se tenir au Palais des Nations le vendredi 26 juin 2009, indépendamment de la session du WP.29. À ce propos, il a recommandé que l'après-midi du jeudi 25 juin 2009 soit éventuellement consacrée à plusieurs présentations à l'adresse des membres de la CLEPA sur le rôle du Forum mondial, faites par le Président du WP.29 et par les représentants de la CE, du Japon et des États-Unis d'Amérique.
18. Le Comité de gestion a noté que, de l'avis du conseiller juridique de l'Office des Nations Unies à Genève, il n'était pas possible de délivrer des certificats de reconnaissance de la Division des transports de la CEE-ONU à des services administratifs désignés, étant donné les règles rigoureuses régissant l'utilisation du logo de l'ONU. Toutefois, sur la demande d'une Partie contractante intéressée, il pouvait être délivré une lettre de la Division des transports reconnaissant la désignation d'un service administratif.

19. Le Comité de gestion informe par le secrétariat que la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) allait être révisée et qu'une proposition serait disponible pour la session de novembre 2009. Un premier projet sera examiné par le WP.29/AC.2 en juin 2009.

20. Le Comité de gestion a recommandé d'organiser une table ronde sur le réchauffement planétaire et les transports à la session de juin 2010. Il a souligné l'importance de cette question et rappelé que le Forum mondial travaillait actuellement à un certain nombre de mesures visant à atténuer le réchauffement de la planète, concernant notamment les véhicules peu polluants, les procédures d'essai mondiales harmonisées pour véhicules légers incluant la mesure des émissions de CO<sub>2</sub>, les véhicules à hydrogène et à pile à combustible, et d'autres mesures visant à favoriser les économies de carburant.

21. Le Comité de gestion a été informé que le secrétariat avait donné une conférence de presse au Salon de l'automobile de Genève en vue de mieux faire connaître au public les activités de la CEE-ONU.

22. Il a noté qu'à la prochaine session de la CEE-ONU, un débat de haut niveau serait consacré aux mesures relatives aux changements climatiques. D'autres informations à ce sujet sont disponibles sur le site Internet de la CEE (<http://www.unece.org/commission/index.htm>).

23. Le Forum mondial a adopté le rapport du Comité de gestion sur sa quatre-vingt-dix-neuvième session ainsi que ses recommandations.

## **B. Programme de travail, documentation et projet de calendrier des sessions pour 2009**

Document: ECE/TRANS/WP.29/2009/1.

24. Le Forum mondial a pris note du programme de travail (ECE/TRANS/WP.29/2009/1). Il a décidé de modifier comme suit les dates des sessions d'automne du GRRF et du GRE: du 15 (matin) au 17 (après-midi) septembre 2009 pour le GRRF et du 6 (après-midi) au 9 (matin) octobre 2009 pour le GRE.

25. Le Forum mondial a appuyé la demande relative à un poste P-3 supplémentaire pour le secrétariat et a recommandé aux délégations de prendre les mesures voulues indiquées par la Directrice de la Division des transports (voir le paragraphe 3 plus haut).

26. Le secrétariat a indiqué que la version russe des Règlements annexés à l'Accord de 1958 était dorénavant disponible sur le site Web du WP.29 et que la version russe des RTM paraîtra prochainement. Il a rappelé sa proposition tendant à ce que l'on mobilise des fonds extrabudgétaires pour au moins un poste d'employé de bureau supplémentaire (ECE/TRANS/WP.29/1070, par. 23) afin que les documents de travail ainsi que le texte de synthèse des règlements adoptés par le Forum mondial puissent être disponibles à temps.

## **C. Systèmes de transport intelligents (STI)**

27. Le Forum mondial a noté qu'aucune réunion du groupe informel des STI n'était prévue lors de la session en cours.

28. Le secrétariat du Groupe de travail du transport des marchandises dangereuses (WP.15) a informé le Forum mondial que la Réunion commune du Comité d'experts du RID et du WP.15 avait constitué un groupe informel sur la télématique. Il a souligné la nécessité de faire en sorte que ces systèmes soient compatibles. Un rapport intérimaire (March 09 INF.4) et le mandat (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/108/Add.3) du groupe informel peuvent être consultés sur le site Web du WP.1 (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/ac1/ac1age.html>).

#### **D. Suivi de la session du Comité des transports intérieurs**

29. Le secrétariat a rendu compte des principales décisions adoptées par le CTI à sa soixante et onzième session (24 et 25 février 2009). En plus des décisions évoquées par la Directrice, il a indiqué que le CTI avait demandé au secrétariat d'améliorer les mécanismes de suivi de l'application des instruments juridiques. Le Forum mondial a noté que le CTI avait approuvé les amendements à son mandat et à son règlement intérieur.

30. Le secrétariat a indiqué que le CTI avait demandé au WP.1 d'examiner à titre prioritaire les mesures à prendre pour assurer la concordance et la cohérence continues entre la Convention sur la circulation routière (1968) et les Règlements concernant les véhicules élaborés par le WP.29, compte tenu des solutions proposées par le Forum mondial (WP.29-146-28). Le secrétariat a informé le Forum mondial que le rapport du CTI serait publié sous la cote ECE/TRANS/206.

### **V. EXAMEN DES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU WP.29 (point 3 de l'ordre du jour)**

#### **A. Groupe de travail du bruit (GRB), quarante-huitième session, 1<sup>er</sup>-3 septembre 2008**

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRB/46, ECE/TRANS/WP.29/GRB/46/Corr.1 et 2.

31. Le WP.29 a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRB lors de la cent quarante-sixième session (ECE/TRANS/WP.29/1070, par. 29 à 32), et a approuvé le rapport du GRB.

#### **B. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF), soixante-quatrième session, 16-19 septembre 2008**

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRRF/64.

32. Le WP.29 a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRRF lors de la cent quarante-sixième session (ECE/TRANS/WP.29/1070, par. 33 à 37), et a approuvé le rapport du GRRF.

#### **C. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE), soixantième session, 1<sup>er</sup>-3 octobre 2008**

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRE/60.

33. Le WP.29 a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRE lors de la cent quarante-sixième session (ECE/TRANS/WP.29/1070, par. 38 à 42), et a approuvé le rapport du GRE, avec l'ajout suivant: Durant la session de novembre du WP.29, la proposition de

complément 10 à la série 01 d'amendements au Règlement n° 53 (Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules de la catégorie L<sub>3</sub>) a été renvoyée au GRE à la demande du représentant de la Suisse, au motif qu'il manquait un mécanisme de mise à niveau automatique des projecteurs à décharge à haute intensité devant être autorisés sur les motocycles. L'adoption de cet amendement étant urgente, le WP.29 est convenu, à sa session de novembre 2008, que la proposition pouvait être révisée et adoptée par le GRE par vote électronique (par courrier électronique). Le document adopté figure à l'ordre du jour de la session en cours, au point 4.2.19.

**D. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG), quatre-vingt-quinzième session, 21-24 octobre 2008**

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRSG/74.

34. Le WP.29 a rappelé le rapport oral présenté par le Président du GRSG lors de la cent quarante-sixième session (ECE/TRANS/WP.29/1070, par. 43 à 48) et a approuvé le rapport du GRSG.

**E. Faits marquants des dernières sessions**

**1. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP), quarante-quatrième session, 10-12 décembre 2008**

35. Le représentant des États-Unis d'Amérique a, au nom du Président du GRSP, informé le WP.29 des résultats de la quarante-quatrième session du GRSP (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSP/44).

36. En ce qui concerne l'Accord de 1958, il a informé le WP.29 que le GRSP avait adopté de nouveaux rectificatifs visant à actualiser plusieurs règlements concernant la sécurité passive.

37. Le WP.29 a noté que M<sup>me</sup> S. Meyerson (États-Unis d'Amérique) avait été réélue Présidente du GRSP pour les sessions prévues en 2009.

**2. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE), cinquante-septième session, 13-16 janvier 2009**

38. Le Président du GRPE a rendu compte des résultats de la cinquante-septième session du GRPE (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRPE/57).

39. Il a informé le Forum mondial que le groupe informel des véhicules fonctionnant au gaz (GFV) avait évoqué la nécessité de réexaminer et de développer les prescriptions du Règlement n° 49 en matière de surveillance en ce qui concerne les moteurs fonctionnant au gaz. Le Forum mondial a noté que le GRPE avait à cet égard élargi le mandat du groupe informel des véhicules fonctionnant au gaz afin qu'il puisse créer une équipe spéciale expressément chargée d'étudier cette question.

40. Le Président du GRPE a indiqué que les travaux du groupe de travail chargé d'élaborer une procédure d'essai mondiale harmonisée pour l'homologation des véhicules légers (WLTP)

avaient bien avancé et que le GRPE avait noté qu'il était important et urgent d'élaborer un RTM concernant cette procédure. Il a aussi confirmé que les experts de la CE, du Japon, des États-Unis d'Amérique, de la Chine et de l'Inde appuyaient pleinement ces efforts. Il a annoncé que le groupe de rédaction de la procédure susmentionnée se réunirait de nouveau à Bruxelles les 19 mars et 27 avril 2009 pour mettre au point les lignes directrices concernant l'élaboration du RTM relatif à cette procédure, qui devraient être soumises au WP.29 à sa session de juin 2009.

41. En ce qui concerne l'état d'avancement des travaux du groupe informel des véhicules peu polluants (EFV), le Président du GRPE a indiqué que ce groupe avait l'intention de soumettre au WP.29, à sa session de juin 2009, un résumé sur les perspectives de développement des véhicules peu polluants et leur évaluation.

### **3. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF), soixante-cinquième session, 2-6 février 2009**

Document: Document informel n° 29-147-09.

42. Le Président du GRRF a informé le WP.29 des résultats de la soixante-cinquième session du GRRF (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRRF/65).

43. Il a rendu compte des progrès réalisés en ce qui concerne l'élaboration du RTM sur les pneumatiques (voir par. 95 ci-après).

44. En ce qui concerne l'élaboration des prescriptions techniques relatives aux systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques (TPMS), il a indiqué qu'une proposition serait présentée au WP.29 en novembre 2009 pour examen et adoption éventuelle. Il a demandé au WP.29 si à son avis il convenait de soumettre cette proposition sous la forme d'un amendement au Règlement n° 64 ou sous la forme d'un nouveau règlement. Un certain nombre de Parties contractantes considérant que cette question est à la fois importante et urgente, le WP.29 a décidé d'insérer les nouvelles dispositions dans le Règlement n° 64, à titre temporaire. Il a aussi décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session en juin 2009 un nouveau point au titre duquel seraient examinées les questions relatives à l'Accord de 1958 sur lesquelles le WP.29 devrait donner son avis, en particulier: i) le temps cumulé nécessaire pour que, dans le cadre de l'essai de diffusion TPMS, le conducteur soit averti [30/60 minutes]; et ii) la tolérance concernant les erreurs de précision de l'équipement de mesure [5 kPa].

45. Le Président a également informé le WP.29 du résultat de la session spéciale du GRRF consacrée à la recherche d'idées sur les systèmes automatiques de freinage d'urgence et les systèmes d'alerte de sortie de voie, tenue à Genève le 9 décembre 2008. Le WP.29 a fait sienne la recommandation du GRRF tendant à créer un groupe informel chargé d'étudier ces questions sous l'égide de la Commission européenne.

46. Il a expliqué qu'il était nécessaire d'établir un groupe informel conjoint GRRF/GRB pour les définitions des pneumatiques afin de préciser quels types spéciaux de pneumatiques (par exemple pneumatiques neige ou pneumatiques tout-terrain) pouvaient bénéficier de certaines exemptions aux prescriptions concernant la résistance au roulement et le bruit. Le Président du GRB a approuvé cette proposition et le Forum mondial a donné son accord.

47. Le représentant de la Fédération de Russie a fait valoir que pour de nouvelles questions réglementaires indépendantes, telles que les systèmes de contrôle de stabilité et les systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques, il serait préférable d'établir des règlements nouveaux indépendants plutôt qu'amender des règlements existants (WP.29-147-09). Il s'est offert à présenter un document proposant une restructuration des Règlements concernés. Le WP.29 a exprimé son accord général pour cette approche, mais a souligné que la voie de l'amendement à un règlement existant pourrait quelquefois être nécessaire en cas d'urgence politique.

#### **4. Groupe de travail du bruit (GRB), quarante-neuvième session, 16-18 février 2009**

48. Le Président du GRB a fait rapport sur les résultats de la quarante-neuvième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRB/47).

49. Il a informé le Forum mondial de l'initiative prise par l'industrie automobile de mettre les ensembles de données de contrôle fournies à la Commission européenne à la disposition uniquement des experts du GRB représentant des États, qu'ils soient ou non Parties contractantes à l'Accord de 1958.

50. Il a ajouté que le GRB avait décidé, après conclusion du processus de contrôle pour les homologations de type conformément au Règlement n° 51 d'ici mi-2009, de lancer la discussion sur les valeurs limites pour les véhicules de la catégorie M<sub>1</sub> seulement. Aux fins de la discussion sur les valeurs limites pour les catégories de véhicules autres que M<sub>1</sub>, le GRB jugeait préférable d'attendre d'avoir reçu des données supplémentaires car les ensembles actuels de données étaient limités et non représentatifs statistiquement, même avec l'incorporation des ensembles de données antérieurs du groupe informel GRB dans la base de données de la Commission européenne. Le Forum mondial a invité l'OICA à fournir, en collaboration avec les services techniques, des résultats d'essai supplémentaires concernant des véhicules d'autres catégories que la catégorie M<sub>1</sub> afin d'augmenter le nombre d'ensembles de données.

51. Le Président du GRB a également annoncé que le GRB avait décidé d'établir un groupe informel des niveaux sonores minimaux pour les véhicules silencieux, sous réserve de l'accord du WP.29. Le Forum mondial a approuvé cette décision du GRB.

### **VI. ACCORD DE 1958 (point 4 de l'ordre du jour)**

#### **A. État de l'Accord, des Règlements annexés à celui-ci et des amendements à ces derniers**

Documents: ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.17, Add.1 et Add.2.

52. Le secrétariat a présenté les documents ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.17, Add.1 et Add.2, faisant le point sur la situation de l'Accord de 1958 au 12 mars 2009.

## **B. Examen des projets d'amendements aux Règlements existants**

53. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points de l'ordre du jour 4.2.1 à 4.2.42, et a recommandé de les transmettre à l'AC.1 pour mises aux voix, sous réserve des corrections indiquées aux paragraphes 54 à 58 ci-après:

54. Point 4.2.2 de l'ordre du jour, Règlement n° 6, document ECE/TRANS/WP.29/2009/12, supprimer l'amendement au paragraphe 2.15.

55. Point 4.2.5 de l'ordre du jour, Règlement n° 7, document ECE/TRANS/WP.29/2009/15, paragraphe 6.1, tableau, ligne correspondant au paragraphe 6.1.3.1, première colonne, au lieu de «R1 (intensité constante)», lire «R ou R1 (intensité constante)».

56. Point 4.2.22 de l'ordre du jour, Règlement n° 48, document ECE/TRANS/WP.29/2009/22, paragraphe 2.32.1, chiffres dans le tableau, remplacer les virgules par des points (texte anglais seulement).

57. Point 4.2.24 de l'ordre du jour, Règlement n° 53, document ECE/TRANS/WP.29/2009/24, paragraphe 6.13.4.1.1, remplacer «the medium longitudinal», par «the median longitudinal» (texte anglais seulement).

58. Point 4.2.34 de l'ordre du jour, Règlement n° 107, document ECE/TRANS/WP.29/2009/40, corriger les nouveaux paragraphes 10.5 et 10.6 comme suit:

### Ajouter les nouveaux paragraphes 10.6 à 10.8, ainsi rédigés:

«10.6 À compter de la date officielle d'entrée en vigueur du complément 5 à la série 02 d'amendements, aucune Partie contractante appliquant ce règlement ne peut refuser d'accorder une homologation en vertu du présent Règlement tel qu'il est modifié par le complément 5 à la série 02 d'amendements.

10.7 Passé un délai de douze mois après la date d'entrée en vigueur du complément 5 à la série 02 d'amendements, les Parties contractantes appliquant ce règlement n'accordent d'homologation que si le type de véhicule à homologuer satisfait aux prescriptions du présent Règlement tel qu'il est modifié par le complément 5 à la série 02 d'amendements.

10.8 Passé un délai de vingt-quatre mois après la date d'entrée en vigueur du complément 5 à la série 02 d'amendements, les Parties contractantes appliquant ce Règlement peuvent refuser une première immatriculation nationale (première mise en service) à un véhicule qui ne satisfait pas aux prescriptions du complément 5 à la série 02 d'amendements à ce Règlement.».

## **VII. ACCORD (MONDIAL) DE 1998 (point 5 de l'ordre du jour)**

### **A. État de l'Accord, y compris l'application du paragraphe 7.1 de l'Accord**

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2009/43 et document informel n° WP.29-147-06.

59. Le Forum mondial a pris note de l'état de l'Accord au 2 mars 2009 (ECE/TRANS/WP.29/2009/43) ainsi que de l'état des priorités et des questions sur lesquelles l'échange de vues et de données devrait se poursuivre (WP.29-147-06). Le secrétariat a annoncé que les rapports des États-Unis d'Amérique sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des RTM n<sup>os</sup> 3, 6 et 7 avaient été reçus récemment et pourraient être consultés sur le site Web. Le secrétariat a été invité à publier des informations sur l'état de l'Accord de 1998 de la même manière que les informations sur l'état de l'Accord de 1958.

60. Le secrétariat a rappelé aux participants que le CTI avait demandé que soient améliorés les mécanismes de suivi de l'application des instruments juridiques (voir par. 29 plus haut). Conformément aux dispositions de l'article 7.2 de l'Accord, les Parties contractantes à l'Accord de 1998 doivent remettre au secrétariat un rapport de situation annuel sur les mesures prises pour incorporer dans leurs législations nationales ou régionales les RTM en faveur desquels ils ont voté. Le WP.29 a noté que cette obligation constituait un mécanisme de suivi suffisant et a invité les Parties contractantes à soumettre les rapports de situation susmentionnés en temps voulu. Le secrétariat a rappelé la date limite de soumission des rapports, qui figure dans le document concernant l'état de l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/2009/43). Le secrétariat a en outre rappelé aux Parties contractantes que lesdits rapports devaient être remis au secrétariat par l'intermédiaire de leur mission permanente à Genève, au moyen du système électronique «1998 AGREEMENT-MISSIONS List».

61. Le WP.29 a décidé que les points 5.2 à 5.6 de l'ordre du jour seraient examinés par l'AC.3.

## **VIII. ÉCHANGE DE VUES SUR LES PROCÉDURES LÉGISLATIVES NATIONALES ET RÉGIONALES ET LA PROCÉDURE D'INCORPORATION DES RTM ÉTABLIS DANS LA LÉGISLATION NATIONALE/RÉGIONALE (point 6 de l'ordre du jour)**

62. Le WP.29 a noté qu'il n'y avait pas d'informations nouvelles sur la question.

## **IX. ACCORD DE 1997 (CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE) (point 7 de l'ordre du jour)**

### **A. État de l'Accord**

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2009/44, documents informels n<sup>os</sup> WP.29-147-11 et WP.29-147-12.

63. Le Forum mondial a pris note de l'état de l'Accord au 27 février 2009 (ECE/TRANS/WP.29/2009/44). Le secrétariat a été prié de publier les informations sur l'état de l'Accord de 1997 de la même manière que les informations sur l'état de l'Accord de 1998.

Conformément à la recommandation du WP.29/AC.2, le Forum mondial a décidé que l'AC.4 ne se réunirait pas au cours de la présente session.

64. Le Forum mondial a examiné une proposition du représentant de la Fédération de Russie (WP.29-147-11) tendant à ce que soit adoptée une approche intégrée dans la mise à jour de l'Accord de 1997. À son avis, la Convention sur la circulation routière de 1968 et les Accords de 1958, de 1998 et de 1997 forment un ensemble de prescriptions techniques harmonisées applicables aux véhicules pendant toutes les phases de leur vie. Le Président a invité tous les représentants à examiner la proposition, qui devrait être étudiée en détail à la session suivante afin que puisse être prise une décision sur l'avenir de l'Accord de 1997. Le secrétariat a été invité à distribuer le document WP.29-147-11 sous une cote officielle.

65. Le représentant de la Fédération de Russie a informé le Forum mondial qu'il avait commencé à élaborer le projet de règle n° 2 et le nouveau projet de règle sur le freinage (WP.29-147-12). Le Forum mondial a invité tous les représentants, en particulier ceux du Comité international de l'inspection technique automobile (CITA), à collaborer à l'élaboration de cette règle. Le WP.29 a décidé que le document WP.29-147-12 resterait un document de référence.

## **X. QUESTIONS DIVERSES (point 8 de l'ordre du jour)**

### **A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux Accords**

66. Aucune information nouvelle sur ce sujet n'a été communiquée au cours de la session.

### **B. Possibilité de création d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type**

67. Le représentant de l'Allemagne a informé le Forum mondial que le dépouillement du questionnaire sur la base de données pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA) n'était pas encore terminé et que le groupe informel donnerait des informations plus détaillées à la session de juin 2009. Le représentant du Royaume-Uni a rappelé au Forum mondial que la base de données DETA pourrait être utilisée pour simplifier le marquage des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse. À cet égard, il a été rappelé que le GRE examinait une proposition (TRANS/WP.29/GRE/2004/24) tendant à opérer cette simplification dans l'attente de la mise en place de la base de données DETA. Il a été rappelé que le mandat de la base de données figurait dans le document ECE/TRANS/WP.29/2008/117. Le Forum mondial a invité le secrétariat à publier ce mandat en tant que document adopté.

### **C. Conférence ministérielle sur l'environnement et l'énergie dans le secteur des transports tenue au Japon**

Documents: documents informels n<sup>os</sup> WP.29-147-01, WP.29-147-04 et WP.29-147-13.

68. Le représentant du Japon a informé le Forum mondial des résultats de la Conférence ministérielle sur l'environnement et l'énergie dans le secteur des transports, qui s'est tenue à Tokyo les 15 et 16 janvier 2009. Il a souligné qu'une Déclaration (WP.29-147-01) avait été adoptée par les Ministres et les représentants ayant participé à cette manifestation

(WP.29-147-04). Il a indiqué que cette conférence avait encouragé les pays à renforcer la coopération internationale visant à mettre au point et à harmoniser les méthodes de mesure des émissions d'échappement, à prendre des mesures d'incitation à la production et à l'utilisation de véhicules et de carburants peu polluants et à promouvoir les transports publics dans le cadre du Forum mondial. À cet égard, le Forum mondial avait été invité instamment à élaborer les recommandations uniformes qui s'imposaient en ce qui concerne la qualité des carburants disponibles sur le marché. Pour conclure, il a précisé que son gouvernement organiserait une réunion de suivi au Japon et que le Ministère des transports de l'Italie s'était offert à accueillir la prochaine conférence à Rome à la fin de l'année 2009.

69. Le Forum mondial a appuyé pleinement la déclaration faite par le représentant du Japon, qui est reproduite à l'annexe II du présent rapport.

#### **D. Conférence sur les véhicules peu polluants (2009)**

Document: document informel n° WP.29-147-14.

70. Le représentant de l'Inde a donné des renseignements actualisés (WP.29-147-14) sur la préparation de la quatrième conférence sur les véhicules peu polluants, prévue les 23 et 24 novembre 2009 à New Delhi (Inde). Le Forum mondial a invité M. Gauvin à le représenter à cette conférence. Il a également encouragé l'organisateur de cette conférence à coopérer étroitement avec l'organisateur précédent ainsi qu'avec le groupe informel du GRPE sur les véhicules peu polluants et avec d'autres organes tels que la Conférence ministérielle sur l'environnement et l'énergie dans le secteur des transports et l'Agence internationale de l'énergie.

#### **E. Accès aux caractéristiques techniques et aux dessins concernant les mannequins**

Document: document informel n° WP.29-147-08.

71. Le secrétariat a insisté sur la nécessité de communiquer au secrétariat de la CEE les caractéristiques techniques et des dessins concernant les mannequins, comme indiqué dans plusieurs règlements relevant des Accords de 1958 et de 1998 (WP.29-147-08). Il a ajouté que certaines des caractéristiques du mannequin homme du 50<sup>e</sup> centile Hybrid III avaient été communiquées par le Président du GRSP. Le représentant des États-Unis d'Amérique a indiqué que de nouveaux ensembles de caractéristiques du mannequin Hybrid III seraient envoyés au secrétariat. Le secrétariat a informé le Forum mondial que les caractéristiques du mannequin EuroSid2 étaient actuellement établies avec l'aide de l'expert des Pays-Bas siégeant au GRSP. Le secrétariat a demandé aux représentants de l'aider à obtenir les caractéristiques du dispositif de mesure de la position de l'appuie-tête (DMPA). Il a été décidé de tirer au clair la question de savoir si les caractéristiques concernant le mannequin EuroSid2 et le DMPA pourraient être mises à la disposition du public sur le site du WP.29, compte tenu des droits d'auteur qui pourraient être attachés à ces caractéristiques.

## **F. Contrefaçon d'ampoules H7 portant le numéro d'homologation E14 2FL**

Document: document informel n° WP.29-147-05.

72. Le représentant de la Suisse a donné au Forum mondial des informations sur la contrefaçon d'ampoules H7 portant le numéro d'homologation E14 2FL (WP.29-147-05). Le Forum mondial a noté qu'il n'y avait dans l'Accord aucune disposition concernant cette importante question et a recommandé aux Parties contractantes de collaborer étroitement dans ce domaine et d'encourager leurs autorités nationales respectives à engager des poursuites contre les entreprises qui commercialisent ces produits. Le représentant du Canada a également proposé de vérifier si le marquage susmentionné pourrait être protégé par le droit d'auteur.

## **G. Séminaire international visant à promouvoir le rendement énergétique**

Document: document informel n° WP.29-147-15.

73. Le Forum mondial a suivi avec intérêt un exposé (WP.29-147-15) du représentant de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) concernant un atelier conjoint AIE/ISO/CEI sur les économies d'énergie, qui devrait se tenir à Paris les 16 et 17 mars 2009 (voir par. 12 plus haut).

## **H. Initiative mondiale pour les économies de carburants**

Document: document informel n° WP.29-147-16.

74. Le représentant de l'AIE a présenté l'Initiative mondiale pour les économies de carburants (WP.29-147-16) lancée par son organisation le 4 mars 2009. Cette initiative vise à réduire de 50 %, d'ici à 2050, les émissions totales de CO<sub>2</sub> imputables au parc de véhicules. L'expert de l'AIE a invité le WP.29 à participer à cette initiative. Le représentant du Royaume-Uni a dit que son gouvernement s'était fixé pour objectif une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 80 % d'ici à 2050. Le représentant de l'OICA a rappelé la position de l'OICA, à savoir qu'il fallait adopter une approche intégrée, en tenant également compte du fait que des mesures telles que la conduite écologique et une meilleure gestion du trafic pourraient se révéler très rentables pour obtenir à court terme une réduction substantielle des émissions de CO<sub>2</sub> émanant du parc de véhicules actuel. Il a indiqué qu'il établirait une brochure sur cette question.

75. Le Forum mondial a invité le représentant de l'AIEA à participer à la table ronde sur le réchauffement de la planète et les transports, qui devrait se tenir en juin 2010 (voir par. 3 et 20 plus haut).

## **I. Hommage à M. Fendick**

76. Ayant appris que M. Malcolm Fendick (Royaume-Uni) allait partir à la retraite, le Forum mondial lui a exprimé sa gratitude pour sa remarquable contribution aux travaux du WP.29 et pour la maîtrise avec laquelle il a présidé l'AC.3 et le GRRF durant de nombreuses années. Le Forum mondial lui a souhaité une longue et heureuse retraite et lui a réservé une très longue ovation.

## XI. ADOPTION DU RAPPORT (point 9 de l'ordre du jour)

77. Le WP.29 a adopté le rapport de sa cent quarante-septième session et ses annexes.

### Deuxième partie

## COMITÉ D'ADMINISTRATION DE L'ACCORD DE 1958

## XII. CONSTITUTION DU COMITÉ (point 10 de l'ordre du jour)

78. Sur les 48 Parties contractantes à l'Accord, 36 étaient représentées et ont constitué l'AC.1 à sa quarante et unième session, tenue le 10 mars 2009.

## XIII. PROJETS D'AMENDEMENT AUX RÈGLEMENTS EXISTANTS – VOTE DE L'AC.1 (point 11 de l'ordre du jour)

79. L'AC.1 a invité M. B. Gauvin, Président du WP.29, à présider la session.

80. Les résultats du vote sur les documents présentés sont indiqués dans le tableau suivant:

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstention	Statut du document	Remarque
		Appliquant le Règlement	Présentes et votantes				
3	Dispositifs rétroréfléchissants	42	33	2009/11	33/0/0	Complément 11 à la série 02	*/
6	Indicateurs de direction	42	33	2009/12 tel que modifié par le paragraphe 54	33/0/0	Rectificatif 1 au Complément 16 à la série 01	*/
6	Indicateurs de direction	42	33	2009/13	33/0/0	Complément 18 à la série 01	*/
7	Feux de position avant et arrière	42	33	2009/14	33/0/0	Rectificatif 2 au Complément 12 à la série 02	*/
7	Feux de position avant et arrière	42	33	2009/15 tel que modifié par le paragraphe 55	33/0/0	Complément 15 à la série 02	*/

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstention	Statut du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
13	Freinage des véhicules lourds	41	32	2009/3	32/0/0	Rectificatif 1 à la révision 6	*/
13	Freinage des véhicules lourds	41	32	2009/4	32/0/0	Rectificatif 1 à la série 11 (français seulement)	*/
13	Freinage des véhicules lourds	41	32	2009/5	32/0/0	Complément 2 à la série 11	*/
13-H	Freinage des véhicules M <sub>1</sub> et N <sub>1</sub>	43	33	2009/6	33/0/0	Complément 8	*/
19	Feux de brouillard avant	41	32	2009/16	32/0/0	Rectificatif 3 à la série 03	*/
27	Triangle de présignalisation	39	32	2009/17	32/0/0	Complément 2 à la série 03	*/
34	Prévention des risques d'incendie	35	30	2009/35	30/0/0	Complément 3 à la série 02	*/
37	Lampes à incandescence	41	32	2009/18 et Corr.1	32/0/0	Complément 33 à la série 03	*/
38	Feux de brouillard arrière	41	33	2009/19	33/0/0	Rectificatif 1 au Complément 12	*/
43	Vitrages de sécurité	40	31	2009/36	31/0/0	Complément 12	*/
45	Nettoie-projecteur	34	30	2009/20	30/0/0	Rectificatif 3 au Complément 4 à la série 01	
45	Nettoie-projecteurs	34	30	2009/20	30/0/0	Rectificatif 3 au Complément 4 à la série 01	*/
45	Nettoie-projecteurs	34	30	2009/21	30/0/0	Complément 6 à la série 01	*/

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstention	Statut du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	39	31	2009/22 tel que modifié par le paragraphe 56	31/0/0	Complément 3 à la série 04	*/
53	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules L3	37	29	2009/23 et 2009/24 tel que modifié par le paragraphe 57	29/0/0	Complément 10 à la série 01	*/
69	Plaques d'identification arrière pour véhicules lents	39	31	2009/25	31/0/0	Complément 5 à la série 01	*/
70	Plaques d'identification arrière pour véhicules lourds et longs	40	32	2009/26	32/0/0	Complément 7 à la série 01	*/
75	Pneumatiques pour motocycles	38	31	2009/7	31/0/0	Complément 13	*/
86	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules agricoles	34	29	2009/27	29/0/0	Complément 5	*/
87	Feux de circulation diurne	33	29	2009/28	29/0/0	Complément 14	*/
90	Garnitures de freinage de rechange	38	31	2009/8	31/0/0	Complément 11 à la série 01	*/
98	Installation de sources lumineuses à décharge	36	30	2009/29	30/0/0	Rectificatif 2 au Complément 9	*/
98	Installation de sources lumineuses à décharge	36	30	2009/30	30/0/0	Complément 12	*/
104	Marquages rétroréfléchissants	43	33	2009/31	33/0/0	Complément 6	*/
106	Pneumatiques pour véhicules agricoles	40	30	2009/9	30/0/0	Complément 7	*/
107	Véhicules M <sub>2</sub> et M <sub>3</sub>	40	30	2009/37	30/0/0	Rectificatif 1 à la série 02 (français seulement)	*/

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstention	Statut du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
107	Véhicules M <sub>2</sub> et M <sub>3</sub>	40	30	2009/38	30/0/0	Rectificatif 2 à la série 02 (russe seulement)	*/
107	Véhicules M <sub>2</sub> et M <sub>3</sub>	40	30	2009/39 et Corr. 1	30/0/0	Complément 4 à la série 02	*/
107	Véhicules M <sub>2</sub> et M <sub>3</sub>	40	30	2009/40 tel que modifié par le paragraphe 58	30/0/0	Complément 5 à la série 02	*/
109	Pneumatiques rechapés pour les véhicules utilitaires	41	30	2009/10	30/0/0	Complément 5	*/
112	Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique	42	32	2009/32	32/0/0	Rectificatif 2 au Complément 8	*/
112	Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique	42	32	2009/33	32/0/0	Complément 11	*/
117	Bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé des pneumatiques	43	32	2009/2	32/0/0	Rectificatif 3 à la série 01	*/
121	Commandes manuelles, témoins et indicateurs	44	33	2009/41	33/0/0	Complément 3	*/
123	Systèmes d'éclairage avant adaptatifs (AFS)	45	34	2009/34	34/0/0	Rectificatif 2	*/
11	Serrures et organes de fixation des portes	34	31	2009/42	31/0/0	Rectificatif 1 au Complément 1 à la série 03	*/
44	Systèmes de retenue pour enfants	25	30	2009/46	30/0/0	Rectificatif 2 à la révision 2	*/

\*/ Le représentant de la Communauté européenne votant pour les 27 États membres de l'UE.

### **Troisième partie**

## **COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ACCORD DE 1998**

### **XIV. CONSTITUTION DU COMITÉ ET ÉLECTION DU BUREAU POUR 2009 (point 12 de l'ordre du jour)**

81. La vingt-cinquième session du Comité exécutif (AC.3) s'est tenue les 11 et 12 mars 2009. Les représentants de 24 des 31 Parties contractantes à l'Accord ont participé à la session et ont constitué l'AC.3.

82. Sur proposition du représentant du Japon, M. I. Yarnold (Royaume-Uni) a été élu Président pour 2009 à l'unanimité. M. M. Shima (Japon) et M. K. Simon (États-Unis d'Amérique) ont été élus Vice-Présidents pour 2009 à l'unanimité.

### **XV. EXAMEN ET MISE AUX VOIX DES PROJETS DE RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX ET/OU DES PROJETS D'AMENDEMENTS À DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX EXISTANTS, LE CAS ÉCHÉANT (point 13 de l'ordre du jour)**

83. L'AC.3 a noté qu'aucune proposition n'avait été soumise pour mise aux voix.

### **XVI. EXAMEN DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX À FAIRE FIGURER DANS LE RECUEIL DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX ADMISSIBLES, LE CAS ÉCHÉANT (point 14 de l'ordre du jour)**

84. L'AC.3 a noté qu'aucune demande d'inclusion dans le Recueil n'avait été présentée.

### **XVII. ORIENTATIONS, ADOPTÉES PAR CONSENSUS, CONCERNANT LES ÉLÉMENTS DE PROJETS DE RTM NON RÉGLÉS PAR LES GROUPE DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU FORUM MONDIAL, LE CAS ÉCHÉANT (point 15 de l'ordre du jour)**

85. L'AC.3 a noté qu'aucune demande d'orientation n'avait été présentée.

### **XVIII. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉLABORATION DE NOUVEAUX RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX OU D'AMENDEMENTS À DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX EXISTANTS (point 16 de l'ordre du jour)**

86. On trouvera à l'annexe III du présent rapport un tableau actualisé des priorités et des questions à prendre en compte dans l'échange de vues concernant l'élaboration de RTM. Les informations les plus importantes communiquées durant l'examen de ces points sont résumées dans les paragraphes qui suivent.

87. Point 16.1 de l'ordre du jour, sécurité des piétons. Le représentant du Japon a informé l'AC.3 qu'une proposition officielle visant à élaborer un amendement au RTM concernant les travaux relatifs à la phase II du RTM sur la sécurité des piétons (Flex-PLI) serait soumise à la session de juin 2009 pour examen. Le représentant de l'Allemagne a annoncé qu'il soumettrait, à la même session, une autre proposition visant à élaborer un amendement au RTM concernant le champ d'application du RTM (véhicules à avant plat et tolérances).

88. Point 16.2 de l'ordre du jour, RTM n° 7, appuie-tête. Le représentant du Royaume-Uni a informé l'AC.3 des résultats de la réunion d'experts intéressés tenue à la mi-février 2009. À son avis, l'établissement d'un calendrier pour l'élaboration de la phase 2 du RTM était prématuré. Il faudrait en outre, dans un premier temps, prendre une décision concernant l'étendue des nouveaux essais à insérer en plus de l'essai dynamique proposé par le représentant du Japon (ECE/TRANS/WP.29/2008/76). À cet égard, il a proposé d'organiser une réunion avec les experts intéressés afin d'étudier, dès que possible, la question de l'inclusion de ces essais supplémentaires et d'établir un calendrier pour l'élaboration des dispositions nécessaires pour l'amendement du RTM. Le représentant des États-Unis d'Amérique a explicité les raisons – qui figurent dans ses propositions (ECE/TRANS/WP.29/2008/115, ECE/TRANS/WP.29/2009/47 et ECE/TRANS/WP.29/2008/48) – pour lesquelles il conviendrait d'inclure des essais supplémentaires. L'AC.3 a acquiescé à la tenue de la réunion d'experts susmentionnée et a invité le GRSP à inscrire cette question à l'ordre du jour de sa prochaine session en mai 2009. Le Président a proposé qu'à sa session de juin 2009, l'AC.3 prenne une décision au sujet de l'élaboration de l'amendement au RTM et de la création d'un groupe informel, sur la base des quatre propositions existantes et des résultats des travaux du groupe d'experts.

89. Point 16.3 de l'ordre du jour, RTM n° 1, serrures et organes de fixation des portes. Le représentant des États-Unis d'Amérique a annoncé que la procédure d'élaboration d'une réglementation concernant cette question dans son pays était presque terminée et qu'une proposition actualisée concernant les amendements au RTM n° 1 pourrait être examinée par le GRSP à sa session de mai 2009.

90. Point 16.4 de l'ordre du jour, RTM n° 4, procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC). Le représentant de la CE a informé l'AC.3 que le GRPE s'employait à résoudre toutes les options et questions en suspens. Un projet d'amendement au RTM devrait être examiné à la session de juin 2009 du GRPE. S'il était adopté, il serait soumis à l'AC.3 en novembre 2009 en vue de l'inscription du RTM au Registre mondial.

91. Point 16.5 de l'ordre du jour, RTM n° 2, cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC). Le représentant de l'Allemagne a informé l'AC.3 que des propositions de rectificatifs au RTM et à son amendement 1 (prescription concernant les changements de rapports) seraient soumises à l'AC.3 pour mise aux voix à sa session de juin 2009. S'agissant de l'insertion dans le RTM de prescriptions fonctionnelles, le représentant de l'Allemagne a informé l'AC.3 que le GRPE avait adopté l'approche consistant à fixer un ensemble principal de valeurs limites complété par d'autres ensembles de valeurs limites correspondant aux besoins des Parties contractantes. Ces prescriptions fonctionnelles seraient examinées par le GRPE à sa session de janvier 2010. Si nécessaire, des conseils pourraient être demandés à l'AC.3 à sa session de mars 2010. Les représentants de l'AC.3 ont été invités à

communiquer aux responsables techniques leurs propositions concernant les valeurs limites alternatives.

92. Point 16.6 de l'ordre du jour, émissions hors cycle. Le représentant des États-Unis d'Amérique a rendu compte de l'état d'avancement des travaux du groupe informel. Il a annoncé que le GRPE avait décidé de recommander le projet de RTM pour examen et mise aux voix à la session de juin 2009 de l'AC.3. Afin de préparer ce vote, les experts de l'AC.3 ont été invités à examiner les documents de travail lorsqu'ils auront été placés sur le site Web.

93. Point 17.7 de l'ordre du jour, engins mobiles non routiers. Le représentant de la Communauté européenne a rendu compte de l'état d'avancement des travaux du groupe informel. Il a annoncé que le GRPE examinerait, à sa session de juin 2009, un projet de RTM, la question de la température de dilution étant la seule question encore en suspens. L'AC.3 a noté que le GRPE avait l'intention de recommander le projet de RTM pour examen et mise aux voix à la session de novembre 2009 de l'AC.3.

94. Point 16.8 de l'ordre du jour, véhicules à hydrogène et à pile à combustible. Le représentant de l'Allemagne a informé l'AC.3 des progrès notables enregistrés par le sous-groupe de la sécurité. Il a indiqué qu'un petit groupe de rédaction se réunirait pour résoudre les problèmes en suspens avant la prochaine session du groupe informel, qui devrait se tenir à Beijing du 26 au 29 mai 2009. À la session de juin 2009, il rendra compte de l'état d'avancement satisfaisant des travaux et, si nécessaire, sollicitera l'avis de l'AC.3 sur les questions en suspens. Il a annoncé que le sous-groupe des questions environnementales avait l'intention de reprendre son activité pendant la session de juin 2009 du GRPE. Il a ajouté que le domaine d'application du RTM serait limité aux voitures particulières et que les dispositions du RTM porteraient sur les systèmes à hydrogène comprimé et liquide et sur les problèmes de sécurité électrique qu'ils posent.

95. Point 16.9 de l'ordre du jour, pneumatiques. Le représentant de l'ETRTO a, au nom du groupe informel, fait des exposés (WP.29-147-18 et WP.29-147-19) sur l'actualisation du RTM. Il a informé l'AC.3 que l'inclusion dans le domaine d'application de prescriptions harmonisées concernant les pneumatiques à carcasse radiale pour voitures particulières et de prescriptions non harmonisées applicables aux pneumatiques des véhicules utilitaires (C) et des camions légers (LT) permettrait d'achever le RTM d'ici à 2010. Il a estimé que l'élaboration d'un RTM comprenant des prescriptions totalement harmonisées applicables aux véhicules utilitaires et aux camions légers ne serait possible que d'ici à 2013. À la demande du Président de l'AC.3, la majorité des Parties contractantes se sont déclarées favorables à une approche en deux temps: i) d'ici à 2010, pneumatiques à carcasse radiale pour voitures particulières et prescriptions non harmonisées pour les pneumatiques des véhicules utilitaires et des camions légers; ii) d'ici à 2013, prescriptions totalement harmonisées pour les pneumatiques des véhicules utilitaires et des camions légers. Le représentant des États-Unis d'Amérique a déclaré qu'avant d'accepter cette approche, son pays aurait besoin qu'on lui donne des explications supplémentaires et qu'on lui confirme l'existence d'un délai supplémentaire nécessaire pour inclure dans le RTM des prescriptions totalement harmonisées. Il a indiqué que la position finale de son pays serait définie à la prochaine session de l'AC.3. Le représentant de la Fédération de Russie a défini la position de son pays (WP.29-147-10). Le représentant de la Communauté européenne a déclaré que le RTM devrait également comprendre les dispositions concernant la résistance des pneumatiques au roulement figurant dans le Règlement n° 117. Le représentant de la Fédération de Russie a

appuyé cette position. L'AC.3 a décidé de reprendre, à sa prochaine session, l'examen des questions en suspens pour lesquelles il y a lieu de solliciter l'avis de l'AC.3 (marquage, modules et essais).

**XIX. QUESTIONS SUR LESQUELLES L'ÉCHANGE DE VUES ET DE DONNÉES  
DEVRAIT SE POURSUIVRE OU COMMENCER  
(point 17 de l'ordre du jour)**

**A. Choc latéral**

96. Aucun renseignement nouveau n'a été communiqué.

**B. Compatibilité des véhicules en cas de choc**

97. Aucun renseignement nouveau n'a été communiqué.

**C. Systèmes de transport intelligents**

98. L'AC.3 a noté que cette question avait été examinée au titre du point 2.3 de l'ordre du jour (voir le paragraphe 27 plus haut).

**D. Proposition visant à élaborer un RTM sur la Procédure d'essai mondial harmonisée  
pour les véhicules utilitaires légers (WLTP)**

99. Le représentant de la France a informé l'AC.3 que le groupe informel de la procédure WLTP avait l'intention de présenter les lignes directrices concernant l'élaboration du RTM à la session de juin 2009 de l'AC.3. Il a souligné la nécessité de s'entendre, en principe, sur l'élaboration du RTM et de trouver des responsables techniques. Il a sollicité l'avis de l'AC.3 au sujet de la nécessité d'insérer dans le RTM des dispositions concernant l'essai de durabilité et la conformité des véhicules en circulation avec les prescriptions. Étant donné les pressions politiques qui s'exercent pour que soit élaboré le RTM, le représentant du Royaume-Uni a proposé d'adopter une approche pragmatique et a précisé que son pays appuyait pleinement l'élaboration de ce RTM. À cet égard, le Président a invité les membres de l'AC.3 à définir leur position à la session de juin 2009.

**XX. PROPOSITION VISANT À ÉLABORER UN RTM SUR L'EMPLACEMENT  
ET LES MOYENS D'IDENTIFICATION DES COMMANDES,  
DES TÉMOINS ET DES INDICATEURS DES MOTOCYCLES  
(point 18 de l'ordre du jour)**

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2006/74; ECE/TRANS/WP.29/2009/45.

100. L'AC.3 a approuvé la demande (ECE/TRANS/WP.29/2006/74 et ECE/TRANS/WP.29/2009/45) tendant à élaborer un RTM sur l'emplacement et les moyens d'identification des commandes, des témoins et des indicateurs des motocycles. Le secrétariat a été invité à publier la proposition en tant que décision de l'AC.3, qui figurera en appendice du RTM. Le représentant des États-Unis d'Amérique a déclaré que seuls 10 des 21 symboles proposés ont été inclus dans la législation de son pays et qu'en l'absence d'une analyse coûts-avantages favorable pour les 11 autres symboles, son pays n'incorporerait dans sa

législation probablement que les symboles existant actuellement. La proposition a été communiquée au GRSG afin que puisse commencer l'élaboration du RTM.

**XXI. NOUVELLES PRIORITÉS À INCLURE DANS LE PROGRAMME DE TRAVAIL (point 19 de l'ordre du jour)**

Document: document informel n° WP.29-147-17.

101. Faute de temps, l'AC.3 a décidé d'examiner cette question à sa session de juin 2009.

**XXII. MARQUES D'HOMOLOGATION DANS LES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX (point 20 de l'ordre du jour)**

Document: document informel n° WP.29-147-10.

102. L'AC.3 a noté que le document WP.29-147-10 avait été examiné au titre du point 16.9 de l'ordre du jour et a décidé de reprendre l'examen de cette question à sa session de juin 2009.

**XXIII. QUESTIONS DIVERSES (point 21 de l'ordre du jour).**

103. Aucune autre question n'a été soulevée.

**Quatrième partie**

**COMITÉ D'ADMINISTRATION DE L'ACCORD DE 1997**

**XXIV. CONSTITUTION DU COMITÉ ET ÉLECTION DU BUREAU POUR 2009 (point 7 de l'ordre du jour)**

104. Conformément à la recommandation du WP.29/AC.2, le Comité ne s'est pas réuni (voir par. 16 plus haut).

## Annexe I

LISTE DES DOCUMENTS INFORMELS (WP.29-147...) DISTRIBUÉS SANS COTE  
LORS DE LA CENT QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Décision
1.	Japon	8.3	A	Ministerial Conference on Global Environment and Energy in Transport (MEET) - Ministerial declaration on global environment and energy in transport	a)
2.	Secrétariat	4.2.33	A	Proposal for corrigendum to document ECE/TRANS/WP.29/2009/39 (Regulation No. 107)	a)
3.	Président du GRE	4.2.5	A	Proposal for Corrigendum to document ECE/TRANS/WP.29/2009/15	b)
4.	Japon	8.3	A	Ministerial Conference on Global Environment and Energy in Transport (MEET) - Participating Countries and Organizations	a)
5.	Suisse	8.6	A	Forgeries of H7 bulbs with approval number E14 2FL	a)
6.	Secrétariat	5.1	A	Agreement concerning the establishing of global technical regulations for wheeled vehicles, equipment and parts which can be fitted and/or be used on wheeled vehicles - Situation on priorities and proposals to develop gtrs on 5 March 2009	a)
7.	Secrétariat	4.2.2	A	Proposal for corrigendum to document ECE/TRANS/WP.29/2009/12 (Regulation No. 6)	b)
8.	Secrétariat	8.5	A	Non-availability of dummy specifications as requested in some regulations	a)

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Décision
9.	Fédération de Russie	3.5.3	A/R	Concerning the existing practice of development of amendments to the UNECE regulations and the ways of its improvement	a)
10.	Fédération de Russie	16.9 et 20	A/R	Proposal concerning practical realization of the tyre gtr in terms of marking provisions	a)
11.	Fédération de Russie	7.1	A	Proposal for the 1997 Vienna Agreement development	c)
12.	Fédération de Russie	7.1	A	Proposal for new draft rule to be annexed to the Agreement concerning the Adoption of Uniform Conditions for Periodical Technical Inspections of Wheeled Vehicles and the Reciprocal Recognition of such Inspections - Uniform provisions for periodical technical inspections of wheeled vehicles with regard braking	d)
13.	Japon	8.3	A	Importance of world-wide harmonization	a)
14.	Inde	8.4	A	4th Environmentally Friendly Vehicles Conference	a)
15.	AIE	8.7	A	International Workshop on International Standards to Promote Energy Efficiency and Reduce Carbon Emissions	a)
16.	AIE	8.8	A	The Global Fuel Economy Initiative: Background and Purpose	a)
17.	OICA	19	A	Global Harmonization – OICA Comments	d)

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Décision
18.	ETRTO	16.9	A	Light Truck Tyres (C tyre types and LT tyre types) Roadmap for Harmonization	a)
19.	ETRTO	16.9	A	Gtr for tyres: Update (of last WP29-146-29)	a)

Notes:

- a) Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.
- b) Document adopté.
- c) Poursuite de l'examen à la prochaine session, sous une cote officielle.
- d) Poursuite de l'examen à la prochaine session en tant que document informel.

Annexe II

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DU JAPON CONCERNANT  
LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR L'ENVIRONNEMENT  
ET L'ÉNERGIE DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS,  
TENUE À TOKYO LES 15 ET 16 JANVIER 2009

1. Grâce à la contribution qu'a apportée M. Ramos, en tant que représentant du WP.29, à la Conférence ministérielle sur l'environnement et l'énergie dans le secteur des transports (MEET), la Conférence a, dans la Déclaration ministérielle qu'elle a adoptée, indiqué la direction à suivre, à savoir «renforcer la coopération internationale visant à élaborer et harmoniser les méthodes utilisées pour mesurer le rendement énergétique, les émissions de gaz à effet de serre et les émissions d'échappement, dans le cadre du WP.29 et d'autres instances régionales ou internationales». Toutefois, nous ne pensons pas qu'il faille renforcer les activités d'harmonisation uniquement dans le domaine de l'environnement et de l'énergie.

2. Vu la situation difficile où se trouve actuellement l'industrie automobile du fait de la crise financière mondiale, qui serait la plus grave du siècle, il y a pour nous une possibilité négative d'aider à promouvoir l'adoption, dans le secteur de l'automobile, de mesures visant à améliorer la sécurité et à protéger l'environnement. Dans une telle situation, le Japon estime que l'harmonisation des règlements au niveau international, notamment l'harmonisation des méthodes de mesure du rendement énergétique et d'autres paramètres, dont la Conférence a souligné l'importance, joue un rôle essentiel car elle peut aider à réduire le coût des procédés de fabrication et des procédures d'homologation. Le WP.29 joue donc un rôle essentiel et unique au niveau international puisqu'il est au secteur de l'automobile ce que l'OMI et l'OACI sont au secteur maritime et au secteur de l'aviation respectivement.

3. Dans ce contexte, prenant en considération les résultats de la Conférence, le Japon souhaiterait partager avec les membres du WP.29 l'idée que «pour permettre à l'industrie automobile de poursuivre ses activités visant à améliorer la sécurité et à protéger l'environnement, même dans la situation économique actuelle difficile, il importe que le WP.29 joue à l'échelle mondiale un rôle moteur dans la promotion des activités d'harmonisation qui puissent aider à réduire certains coûts dans ce domaine et nous permettre ainsi de continuer à encourager davantage les activités internationales d'harmonisation des règlements visant à améliorer la sécurité et protéger l'environnement compte tenu du développement technologique».

## Annexe III

## ÉTAT DE L'ACCORD DE 1998: PRIORITÉS ET PROPOSITIONS

Groupe de travail	Question		Groupe informel (Oui-Non)/ Président	Responsable technique	Proposition officielle ●/	Proposition de projet de RTM ●/	Proposition en vue d'une décision de principe ●/
GRRF	Pneumatiques		Oui/Royaume-Uni	France	AC.3/15	<u>1</u> /	
GRSP	RTM n° 1 – Amendement 1 (Serrures et organes de fixation des portes)		Non	États-Unis	AC.3/18 <u>2</u> /	GRSP/2008/3 GRSP/2008/4 GRSP/2008/20 GRSP/2009/2	
	RTM n° 7 (Appuie-tête)	Phase 2	Oui/Royaume-Uni	Japon	2008/76 2008/115 2009/47 2009/48 <u>3</u> /		
	RTM n° 9 (Sécurité des piétons)	Corr.1	--	--	GRSP/2009/3	<u>4</u> /	
		Phase 2	[Oui/Japon]	--	<u>5</u> /		
HFCV-SGS			Oui/États-Unis/ Japon	Allemagne, Japon et États-Unis	AC.3/17	<u>6</u> /	
GRPE	RTM n° 2 (Cycle d'essai mondial pour le contrôle des émissions des motocycles (WMTC))	Amend.2	Oui/Allemagne	Allemagne	AC.3/19	<u>7</u> / GRPE-56-11 (rapport de situation)	
		Corr.1				<u>8</u> / GRPE-56-15	
	RTM n° 4 – Amend.1 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC))		Oui/CE	CE	AC.3/20	<u>9</u> / GRPE-56-07 (rapport préliminaire)	
	Émissions hors cycle		Oui/États-Unis	États-Unis	AC.3/12	<u>10</u> / GRPE-56-14	
	Engins mobiles non routiers		Oui/CE	CE	AC.3/14	<u>11</u> / 2007/43 (rapport préliminaire) GRPE-56-08 (projet pour le deuxième rapport de situation)	
	Véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV-SGE)		Oui/Allemagne	Allemagne, Japon et États-Unis	AC.3/17	<u>12</u> /	
GRSG	Emplacement et moyens d'identification des commandes, des témoins et des indicateurs des motocycles		Non	Italie	2006/74 2009/45	<u>13</u> /	

●/ Cotes des documents: les documents examinés en 2006 et par la suite portent la cote ECE/TRANS/WP.29/... Jusqu'à cette date, la cote commençait par TRANS/WP.29/...

1/ L'AC.3 a décidé de procéder, à sa session de juin 2009, à l'examen final du projet d'approche en deux étapes et d'examiner la question du marquage.

2/ Une proposition finale (complétant les propositions existantes) d'amendements au RTM n° 1 sera examinée par le GRSP à sa session de mai 2009.

3/ L'AC.3 a décidé de créer un groupe d'experts intéressés chargés d'établir des propositions d'amendements pour examen par l'AC.3 à sa session de juin 2009.

4/ Le GRSP travaille à l'élaboration d'une proposition de corrections de forme à apporter au RTM n° 9.

5/ Une proposition officielle tendant à élaborer un amendement au RTM concernant les tolérances applicables aux véhicules à avant plat sera transmise à l'AC.3 pour examen à sa session de juin 2009. Une autre proposition concernant le Flex-Pli est également attendue.

6/ L'AC.3 a noté que le groupe informel se réunira à Beijing en mai 2009. L'objectif est de finaliser le RTM au plus tard en 2010.

7/ Le GRPE travaille à l'élaboration d'une proposition d'amendement 2 au RTM n° 2 concernant des ensembles alternatifs possibles de valeurs limites harmonisées, pour examen par le GRPE en janvier 2010. Une proposition tendant à solliciter l'avis de l'AC.3 à sa session de mars 2010 sera soumise si nécessaire.

8/ Une proposition de rectificatif au RTM n° 2 et une autre proposition de rectificatif à son amendement 1 devraient être examinées et mises aux voix à la session de l'AC.3 de juin 2009.

9/ Le responsable technique a fait savoir que le GRPE était sur le point de régler la question des cinq options en suspens et une proposition finale devrait être présentée au GRPE à sa session de juin 2009 et éventuellement soumise à l'AC.3 pour mise aux voix à sa session de novembre 2009.

10/ À sa session de juin 2009, l'AC.3 devrait examiner et mettre aux voix la question de l'établissement du projet de RTM et son rapport final.

11/ L'AC.3 a pris note de l'intention du GRPE de finaliser le projet de RTM à sa session de juin 2009 et de recommander éventuellement que le projet de RTM soit examiné et mis aux voix par l'AC.3 à sa session de novembre 2009.

12/ L'AC.3 a noté que les questions relatives à l'environnement ne seraient pas prises en compte dans la phase I de ce RTM. Le groupe informel se propose de tenir une nouvelle réunion à l'occasion de la prochaine session du GRPE en juin 2009.

13/ L'AC.3 a approuvé la proposition tendant à élaborer un RTM sur cette question.

\*/ Les informations concernant les Parties contractantes (31), le Registre mondial et le Recueil des RTM admissibles figurent dans le document ECE/TRANS/WP.29/2009/43.

\*\*/ S.R.1: Résolution spéciale concernant les définitions communes des catégories, des masses et des dimensions des véhicules (ECE/TRANS/WP.29/1045 et Amend.1).

**QUESTIONS RETENUES AUX FINS D'UN ÉCHANGE DE VUES  
SUR L'ÉLABORATION DES RTM EN MARS 2009**

Groupe de travail	Question	Groupe informel (Oui-Non)/Président	Responsable technique	Proposition officielle TRANS/WP.29/	Proposition de projet de RTM TRANS/WP.29/... ●/
GRPE	Procédure d'essai mondial harmonisée pour les véhicules utilitaires légers (WLTP)	Oui/France	[Japon et ...]	---	<u>1/</u> 2007/98 GRPE/56, annexe III (mandat)
GRSP	Choc latéral	Non	Non	---	---
	Compatibilité des véhicules en cas de choc	Non	Non	---	<u>2/</u>
WP.29	Systèmes de transport intelligents	Oui/Japon, Royaume-Uni	Non	---	---

●/ Cotes des documents: les documents examinés en 2006 et par la suite portent la cote ECE/TRANS/WP.29/... Jusqu'à cette date, la cote commençait par TRANS/WP.29/...

1/ L'AC.3 a noté que le groupe informel de la WLTP comptait présenter les lignes directrices définitives au GRPE et à l'AC.3 à leur session de juin 2009. Il a été demandé à l'AC3: i) de se prononcer clairement en faveur du coup d'envoi de l'élaboration des prescriptions techniques du RTM, ii) de proposer des responsables techniques et iii) de tirer au clair la question de savoir s'il y a lieu d'inclure dans le RTM des dispositions sur l'essai de durabilité et la conformité des véhicules en circulation avec les prescriptions.

2/ L'AC.3 a pris note de la création d'un groupe informel chargé d'actualiser le Règlement n° 94 de la CEE (choc frontal). La Présidente de l'AC.3 a déclaré que les efforts conjoints du groupe informel et des États-Unis pourraient même déboucher sur l'élaboration d'un RTM relatif à la compatibilité des véhicules en cas de choc avant.

-----